

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2024

Nombre de conseillers : L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 29 AVRIL, à 20h17, le Conseil Municipal de la
En exercice : 12 Commune de CHANEINS, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Patrice FLAMAND, Maire.

Présents : 10

Absents : 0 Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2024

Pouvoirs : 2

Votants : 12 **PRESENTS** : Mmes BONNAT, DESIGAUD,
Mrs ALVES, CHENE, CORMORECHE, COURTIAL, DELUNEL, DURAND, FLAMAND,
PENEL.

ABSENTS EXCUSES : A. TAMAIN (PV V. DESIGAUD), J. DESCOMBES (PV JL.
COURTIAL)

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Gwénaél ALVES

ORDRE DU JOUR : : Monsieur le Maire propose le rajout d'un point à l'ordre du jour :

Ressources humaines : Tableau des emplois applicable au 29.04.2024

I. DELIBERATIONS

- 1- Bâtiment : Agrandissement du restaurant scolaire et aménagement de la garderie périscolaire - Attribution des marchés de travaux

II. AUTRES DECISIONS ET AVIS

III. COMPTE-RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

IV. INFORMATIONS & DIVERS

I. DÉLIBÉRATIONS

- AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE ET AMENAGEMENT DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations du 21/06/2022 et du 01/12/2022, lançant et choisissant la maîtrise d'œuvre pour le projet d'agrandissement du restaurant scolaire et de l'aménagement de la garderie périscolaire.

Il informe de la procédure d'appel d'offres en 9 lots séparés dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA).

Le dossier d'appel à candidature a été envoyé pour parution dans l'édition du PROGRES le 22/02/2024 et est paru le 26/02/2024.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <http://marchespublics.ain.fr> le 26/02/2024

La date limite de remise des candidatures était fixée au 20/03/2024 à 12h00.

Le pouvoir adjudicateur imposait la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante <http://marchespublics.ain.fr>

Après ouverture des plis le 22/03/2024 et analyse des offres par le maître d'œuvre, Cabinet d'Architecture MEGARD, la Commission « Bâtiments » propose de retenir, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, celles des entreprises indiquées dans le tableau ci-dessous.

Lots	Libellés	Entreprises	Montants HT
1	Démolition – gros oeuvre	SAS ENTREPRISE LEFORT	113 000.00
2	Charpente - ossature bois - zinguerie	ANDRE VAGANAY SAS	69 423.01
3	Etanchéité	DAZY SARL	19 806.50
4	Menuiseries extérieures bois	C'BOIS MENUISERIE	21 857.23
5	Doublage – cloisons – faux plafonds - peinture	LE TRANSIT	52 930.98
6	Menuiseries intérieures bois	JOSEPH SAS	27 854.19
7	Carrelage - Faïences	sas SYMBO	24 000.00
8	Plomberie – chauffage - ventilation	CLERE PLOMBERIE	53 624.96
9	Electricité CFO- CFA	ARELEC	24 163.84
		TOTAL	406 660.71

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 abstentions et 9 voix pour :

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

- **DECIDE d'attribuer les lots de l'appel d'offres relatif à l'agrandissement du restaurant scolaire et de l'aménagement de la garderie périscolaire aux entreprises énoncées ci-dessus, pour un montant total de l'opération de 406 660.71 € HT, soit 487 992.85 € TTC ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;**

- **DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2024, à l'opération 192.**

➤ **PERSONNEL : TABLEAU DES EMPLOIS APPLICABLE AU 29/04/2024**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2024-26 DU 16 AVRIL 2024

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 25/07/2023,

Considérant la démission de l'agent contractuel officiant sur l'emploi d'agent d'animation intervenant pour la garderie à 4H effectives, soit 3.15 annualisées au 12/04/2024.

Monsieur le Maire, avec l'accord de l'agent, propose d'intégrer l'emploi vacant après les vacances scolaires d'avril 2024, à celui d'agent d'animation intervenant pour la garderie et la cantine aujourd'hui à 25H effectives, soit 19.70 annualisées. Les nouveaux horaires sont les suivants : 7H40-8H40, 11H50-15H35 et 16H30-19H, portant le nombre d'heures hebdomadaires à 29H effectives soit 22.84 annualisées.

Il convient de supprimer l'emploi :

- d'agent intervenant pour la garderie à 4H effectives soit 3.15 annualisées.
- d'agent d'animation intervenant pour la garderie et la cantine à 25H effectives soit 19.70 annualisées.

Et de créer le nouvel emploi :

- d'agent d'animation intervenant pour la garderie et la cantine à 29H effectives soit 22.84 annualisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTE les propositions du Maire**
- **FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 29/04/2024**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement**

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Nombre	Cadres d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Service Technique		
Responsable du service technique	1	Adjoint technique
Ouvrier polyvalent	1	Adjoint technique

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Service Administratif		
Mairie- Comptabilité et Gestion du Personnel	1	Adjoint administratif ou rédacteur à 28/35H
Mairie- Accueil, urbanisme et Etat civil	1	Adjoint administratif ou rédacteur à 30/35H
Agence Postale Communale -Accueil public	1	Adjoint administratif à 15,50/35H
Service Technique		
Agent d'entretien	1	Adjoint technique à 17,50 annualisées
Service Social		
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	ATSEM à 38H20 effectives soit 30.19 annualisées
Service Animation		
Agent intervenant pour l'école et la cantine	1	Adjoint d'animation à 30H effectives soit 23.63 annualisées
Agent intervenant pour la garderie et la cantine	1	Adjoint d'animation à 29H effectives soit 22.84 annualisées

II. AUTRES DÉCISIONS ET AVIS

III-COMPTE RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

Commission Affaires Scolaires et Péricolaires : NEANT

Commission Animations, Associations, Jeunesse et Sports : Le container pour le matériel de location est en place.

Commission Affaires Sociales : NEANT

Commission Information Communale : NEANT

Commission Bâtiments – Patrimoine :

Commission Développement Economique-Commerce-Agriculture : Les gérants du Proxi sont en cours d'immatriculation, l'ouverture se fera en septembre. L'orthophoniste s'installe en septembre.

Commission Finances-Fiscalité-Personnel : NEANT

Commission Intercommunalité : NEANT

Commission Urbanisme & Environnement :

Commission Voirie – Assainissement – Energie – Eau : M. Morel a envoyé un devis pour ses honoraires de 1800€, pour les travaux concernant la pompe de relevage. (DD) va voir Mme Decran pour ses problèmes d'évacuation, travaux nécessaires.

IV – INFORMATIONS & DIVERS

LE MAIRE	SIGNATURE	LE SECRETAIRE DE SEANCE	SIGNATURE
M. Patrice FLAMAND		M. Gwénaél ALVES	

La séance est levée à 20H47.